



2016

Rapport d'activité du Groupe
local de Lyon

« La CIMADE a pour but de manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés et exploités et d'assurer leur défense, quelles que soient leur nationalité, leur position politique ou religieuse. » (Article 1 des statuts)

Fondée en 1939 au sein des mouvements de jeunesse protestants, la mission initiale auprès des "évacués" de l'Alsace-Lorraine fuyant l'avancée nazie, a donné son nom à l'association : "Comité Inter-Mouvements Auprès Des Evacués", devenue ensuite la CIMADE.

La CIMADE s'est donc engagée auprès des Juifs menacés, a œuvré ensuite pour la réconciliation franco-allemande, s'est impliquée auprès des peuples en lutte pour l'indépendance et la décolonisation.

A partir des années 1970, La CIMADE s'implique de plus en plus en réaction aux lois restreignant les droits des étrangers. La grève de la faim en 1981 et la Marche pour l'égalité et contre le racisme renforcent le positionnement politique de l'association. Fidèle à ses principes, la CIMADE entre ainsi dans les centres de rétention en 1984 pour venir en aide aux étrangers reconduits. En parallèle, l'association s'engage en faveur de la défense des droits des étrangers condamnés, surtout contre la « double peine ».

Accueillir l'étranger étant également comprendre d'où il vient, la CIMADE soutient des partenaires dans les pays du Sud pour la défense des droits fondamentaux, l'aide aux réfugiés et l'appui aux personnes reconduites dans leur pays.

Tout au long de son histoire, la CIMADE est restée un mouvement engagé qui ne se satisfait pas d'une posture caritative.

Sommaire

Introduction

Activités

Première partie : l'accompagnement des personnes migrantes

L'accompagnement juridique des personnes étrangères

.L'information par téléphone

.Les permanences d'accueil-informations et les rendez-vous d'accompagnement

.Les interventions en détention

L'accompagnement des femmes migrantes

Les ateliers sociolinguistiques

Seconde partie : la sensibilisation et le plaidoyer

Le Festival Migrant scène

La sensibilisation du public scolaire

La Veille citoyenne

Les Solidarités Internationales

Annexe : graphiques des permanences juridiques

Introduction

Créer du lien

Fort de son expérience rigoureuse dans le domaine juridique, qui permet d'informer sur leurs droits et d'accompagner dans leurs démarches administratives plus de 2 000 personnes étrangères chaque année sur l'ensemble du territoire métropolitain, le Groupe local s'est renouvelé en 2016.

D'abord, en proposant une approche différente de l'accompagnement et en créant des lieux d'échanges privilégiés avec les personnes migrantes, pour sortir de la détresse et du désœuvrement dans le cadre de deux nouvelles activités bénévoles, les ateliers sociolinguistiques et le groupe des Femmes.

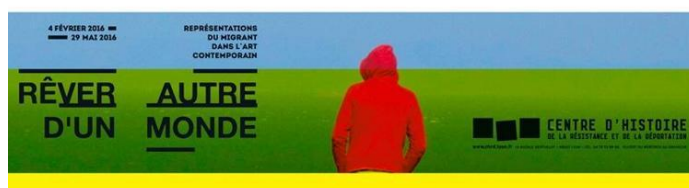
Par la sensibilisation des élèves aux difficultés des migrations et aux nombreux préjugés dont sont victimes les étrangers au cours de leur intégration en France et en Europe lors des interventions dispensées en milieu scolaire (lycées et collèges).

Au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (C.H.R.D.) de Lyon dans le cadre d'un partenariat sur l'exposition « *Rêver d'un autre monde* », le Groupe local a animé le Jeu du parcours des migrants pour le jeune public en visite pendant deux demi-journées.

Plus largement, par la participation à deux événements majeurs de la vie associative nationale et métropolitaine, la Journée mondiale du refus de la Misère du 17 octobre en partenariat avec A.T.D. Quart-Monde, ainsi que la 13^e Marche des parapluies organisée par Forum-réfugiés Cosi lors de la Journée mondiale du Réfugié.

En répondant également à l'appel du Bureau d'information du Parlement européen pour débattre des Droits de l'Homme et des migrations, dans une période où les déplacements forcés de population sont sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, à l'aune de l'entrée en vigueur de la loi sur l'immigration du 7 mars, par la conduite à la demande, et en partenariat avec la Commission de droit des étrangers du Barreau de Lyon, d'une nouvelle campagne d'observations au Juge des libertés et de la détention de Lyon qui regroupent les associations réunies au sein du Collectif inter-associatif de défense des droits des étrangers.



Nos locaux

Le Groupe local de Lyon est hébergé au sein de locaux qui appartiennent à l'association, sis 33 rue Imbert-Colomés (Lyon 1^{er}).

La CIMADE dispose d'une grande accessibilité en transport en commun par les lignes A et C du métro et les bus arrivant à l'Hôtel de Ville de Lyon notamment les lignes C3 et C13.

Les locaux sont partagés entre le groupe local et les salariées de l'équipe régionale, la Déléguée nationale en région, Mme Kaoutar DJEMAI-DAWOOD et deux Chargées de projet régional.

Les locaux accueillent également d'autres associations :

- Amitiés kurdes de Lyon ;
- Amoureux au Ban Public ;
- Prison Insider ;
- Ainsi que le Secrétariat régional de la Fédération d'Entraide Protestante (F.E.P.)

En 2016, le Bureau local a décidé, et mis en œuvre, le déménagement des bureaux du 1^{er} étage utilisés dans le cadre des permanences juridiques dans les locaux dit du «Cosi» située en rez-de-chaussée.

Un grand bureau situé dans cette partie a été divisé en deux espaces de travail par une cloison amovible.

Un autre bureau a été aménagé au 1^{er} étage pour accueillir deux stagiaires ou volontaires du service civique par la région ou le Groupe local.

Profitant de ce déménagement, l'ensemble du mobilier de bureau du Groupe local a été renouvelé (bureaux et armoires). Trois nouveaux ordinateurs portables ont été achetés pour nos permanences.

L'installation des permanences juridiques au « Cosi » a également nécessité l'achat d'un photocopieur professionnel d'occasion.

Le réaménagement a été financé pour moitié par la CIMADE régionale et pour l'autre moitié par le Groupe local de Lyon, soit sur les fonds de l'association.

Les activités

Première partie :

L'accompagnement des personnes migrantes

L'accompagnement juridique des personnes étrangères

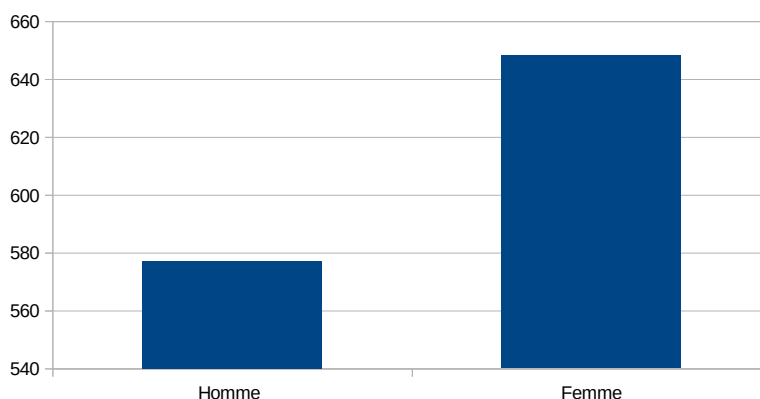
.L'information par téléphone

En amont des permanences d'accès aux droits, la CIMADE organise des permanences téléphoniques. Au cours de ces permanences, les bénévoles évaluent les demandes pour tenter d'apporter une information et, le cas échéant, orienter les personnes vers les permanences juridiques de l'agglomération.

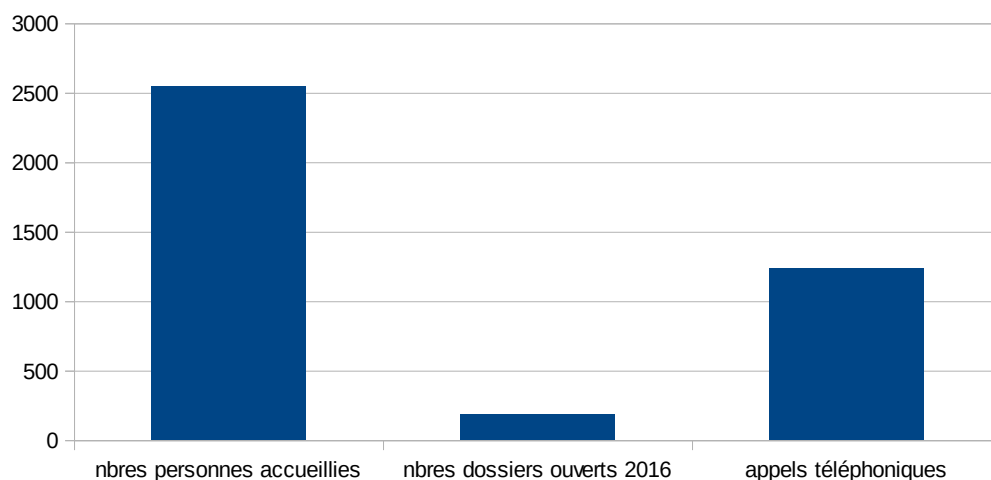
Depuis janvier 2016, les permanences ont lieu les lundis, mardis et mercredis de 19 à 21 h ; l'ouverture du mardi soir a été possible grâce à un renfort important en nouveaux bénévoles accueillis et formés à l'automne 2015.

Les permanences ont été tenues par une équipe de 17 bénévoles (avec un renouvellement de 6 personnes à l'automne 2016). Au total, 130 permanences ont été organisées (contre 115 en 2015) et 1231 appels ont été traités (soit 203 de plus qu'en 2015).

Hommes/Femmes



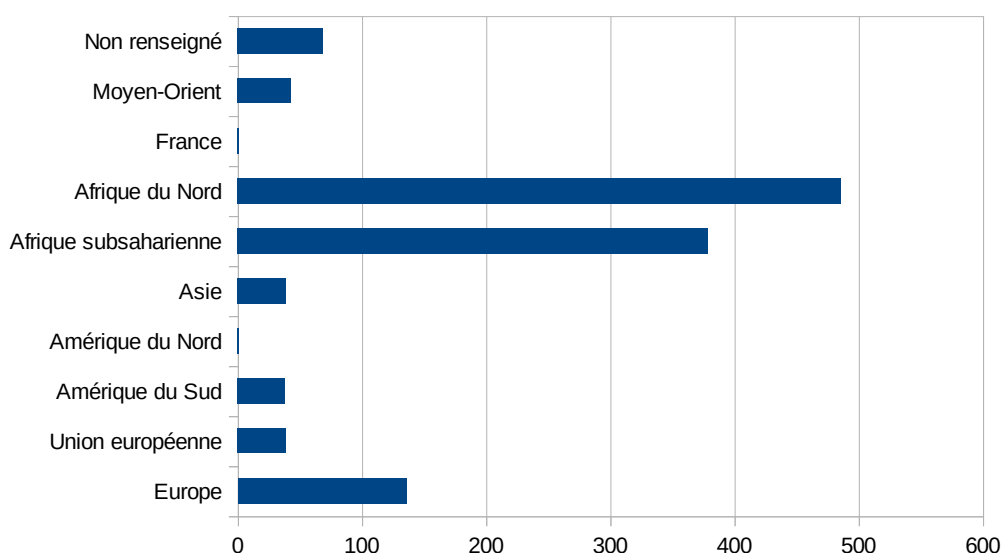
Nombres d'appels/ à l'accompagnement en permanences en 2016



47 % des appels émanaient directement des personnes concernées, le reste provenant de personnes tierces (52 %) et, pour 1,5 %, de structures sociales. Les pics ont eu lieu en janvier et en mai. Il n'y a pas eu de permanence pendant le mois d'août et la seconde quinzaine de décembre.

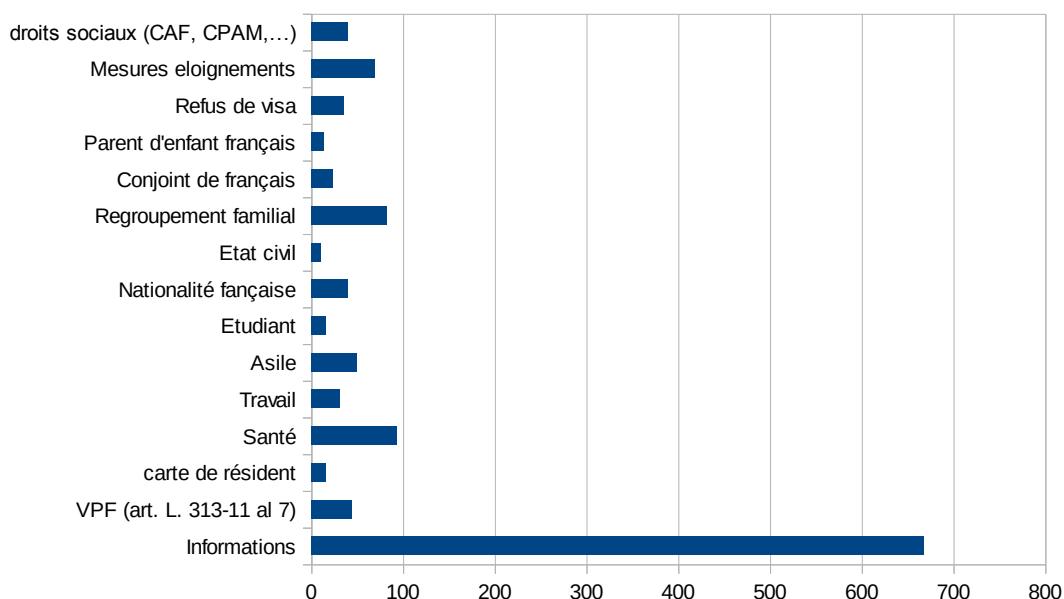
A la rentrée de septembre 2016, les permanences ont été transférées des bureaux de l'étage au « Così », ne permettant momentanément la prise des appels que sur un seul poste téléphonique. Cette circonstance, associée au départ de bénévoles et à la période de formation des nouveaux arrivants, explique en partie la chute du nombre d'appels traités au dernier trimestre 2016.

Répartition par zone géographique

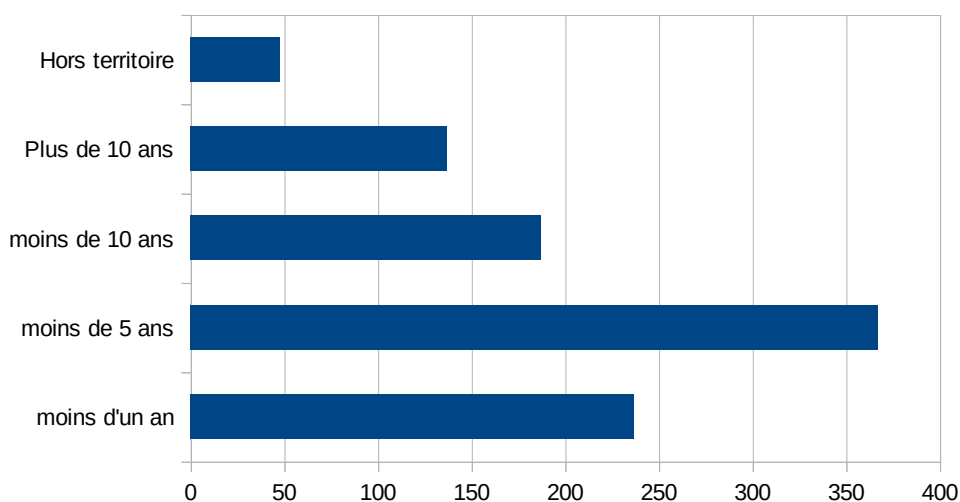


27 % des appelants étaient d'origine algérienne, 42 % sont originaires d'Afrique du Nord, et 33 % d'Afrique Subsaharienne.

Objet de la demande



Présence en France et hors du territoire



Le groupe des permanences téléphoniques a organisé 5 rencontres entre bénévoles, dont 3 temps de convivialité hors locaux de la CIMADE, et 2 sessions d'échanges avec les permanenciers juridiques.

La première d'entre elle avait pour objectif de permettre aux permanenciers téléphoniques de partager les connaissances des juristes en matière d'aide sociale, particulièrement en ce qui concerne les solutions d'hébergement. Cette rencontre a abouti à une mise à jour du guide de l'action sociale à disposition des bénévoles.

La seconde session tendait à échanger sur des cas ayant particulièrement retenu l'attention des permanenciers, méritant des partages de pratique, ou des approfondissements de connaissances.

La richesse de ces échanges devrait conduire au renouvellement de ces rencontres en 2017.

L'idée d'ouvrir une permanence collective en soirée, animée par des bénévoles des permanences téléphoniques, n'a pu être menée à bien, faute de formation suffisante des intéressés auprès des permanences juridiques d'après-midi, ainsi que de disponibilité.

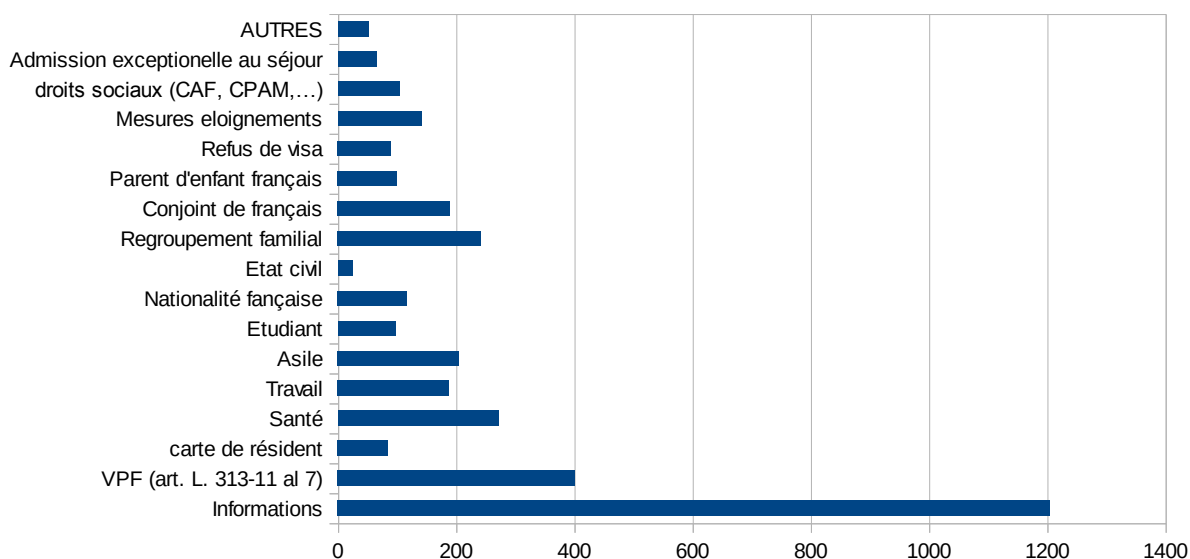
.Les permanences d'accueil-informations et les rendez-vous d'accompagnement

Le Groupe local de Lyon accueille un nombre important de personnes dans le cadre d'une information juridique et quand cela est nécessaire d'un suivi de dossier. Cela prend plusieurs formes :

- **quatre permanences sans rendez-vous** permettent d'informer les personnes de leurs droits et si nécessaire, un RV leur est donné. Ces quatre permanences sont à **Lyon 1^{er}, à Lyon 9^e, à Bron et à Villeurbanne**.
- **trois permanences reçoivent sur rendez-vous des personnes qui ont besoin d'un suivi de dossier, à Lyon 1^{er}, à Vaulx-en-Velin et à Vénissieux**. Les RV sont donnés donc lors des permanences d'information mais aussi lors des permanences téléphoniques. Les professionnels (éducateurs, assistantes sociales) peuvent joindre le Groupe local par mail où l'on pourra également leur donner un RV pour les personnes qu'ils suivent.

Une petite équipe, à la demande d'un bénévole juriste, fait des **accompagnements en Préfecture** quand c'est indispensable (personne sous OQTF, risque de mauvaise orientation de la demande par le guichet, après un premier refus de prise de dossier).

Objet de la demande*

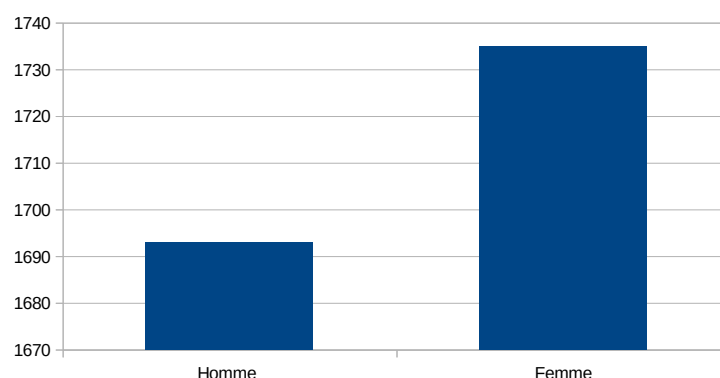


La **permanence d'information** de Lyon 9^e est accueillie au foyer protestant de La Duchère, la permanence de Bron est accueillie dans les locaux de l'association Droits pour tous, celle de Villeurbanne se passe au Palais de travail, locaux prêtés par la Mairie. Ces trois permanences reçoivent 10 à 20 personnes et refusent du monde toutes les semaines.

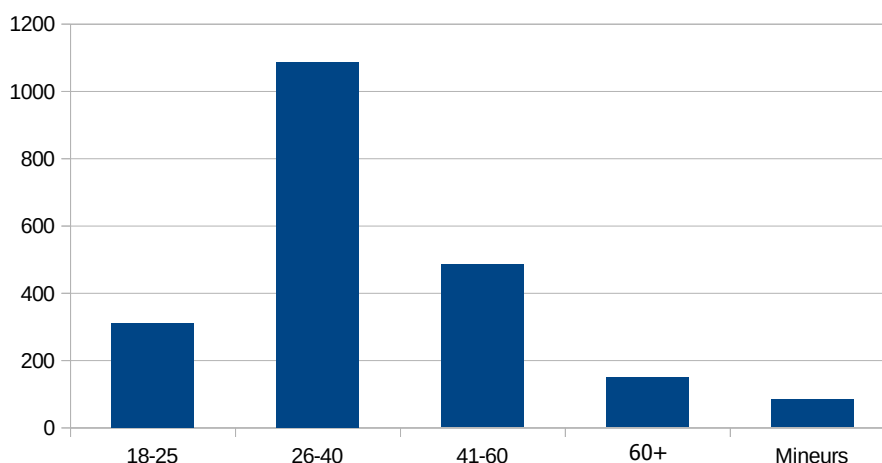
La permanence de Lyon 1^{er} se passe dans les locaux de la CIMADE, elle mobilise chaque semaine plus d'une douzaine de bénévoles, reçoit entre 40 et 50 personnes et en refuse entre 10 et 20 ce qui n'est pas facile, ni pour les personnes ni pour les bénévoles accueillants.

Les femmes qui le souhaitent sont accueillies par des bénévoles femmes dans le cadre du **Groupe Femmes** où un travail social d'échanges et d'écoute leur permet d'être aidées sur des problématiques de logement, d'enfants, de droits sociaux, de violence. Ces femmes seront reçues également par un bénévole juriste. Ceux qui sont restés dans la grande salle sont pris en charge pendant le temps d'attente par une bénévole juriste qui aborde avec eux des données générales sur la CIMADE, et aussi des données juridiques (mesures d'éloignement, délais de recours, preuves de présence en France, nouveau CESEDA etc.). C'est un moment de partage important avec l'objectif que les personnes puissent transmettre les informations reçues dans leur famille et leur communauté.

Hommes/Femmes*



Age – Minorité*



Les **permanences sur RV** sont accueillies à Vaulx-en-Velin dans les locaux de l'Eglise réformée de l'Est lyonnais et à Vénissieux à la Maison de quartier de la Darnaise et à Lyon 1^{er} dans nos locaux. Elles sont très chargées (environ 10-15 personnes par semaine) et nous manquons de bénévoles juristes pour suivre les dossiers. Un suivi de dossier demande, outre les compétences juridiques, beaucoup de temps et de disponibilité. Il y a donc parfois un temps de délai assez long.

En raison d'un nombre de sollicitations en augmentation, et du peu de bénévoles disponibles, la permanence de Vénissieux a désormais un **fonctionnement mixte**. Quatre rendez-vous en début de matinée, dont deux sont réservés aux personnes orientées par la Mairie, laisse ensuite le temps d'un accueil-informations sans rendez-vous en fin de matinée pendant 1h30 à 2h.

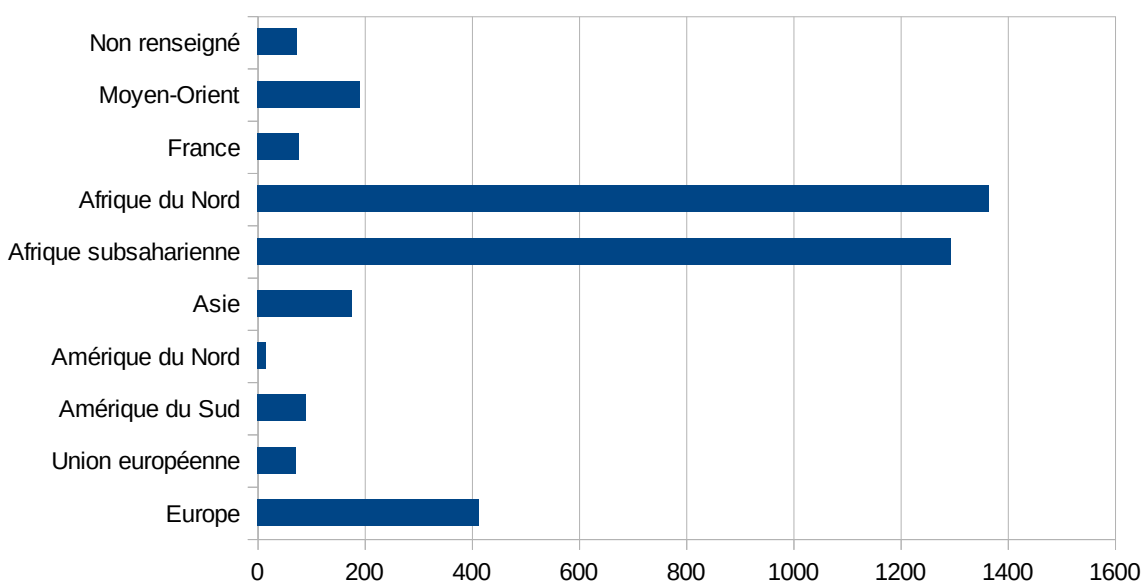
Les bénévoles juristes que ce soit pour les permanences d'information ou pour les suivis de dossiers sont formés par La CIMADE. Ils suivent des **formations régionales** faites par les salariées régionales. Ils doivent aussi suivre une formation en doublette avec un bénévole confirmé.

Des **débriefings** en fin de permanence (comme à Lyon le mercredi soir) ou le mardi matin (sur les dossiers difficiles) permettent aux bénévoles de poser leurs questions. Les salariées régionales peuvent les aider aussi sur des temps dédiés. Sur des dossiers très sensibles, les salariés de la CIMADE à Paris peuvent également accompagner les juristes.

Le dialogue avec les avocats de la Commission de droit des étrangers du Barreau de Lyon est aussi un soutien très important.

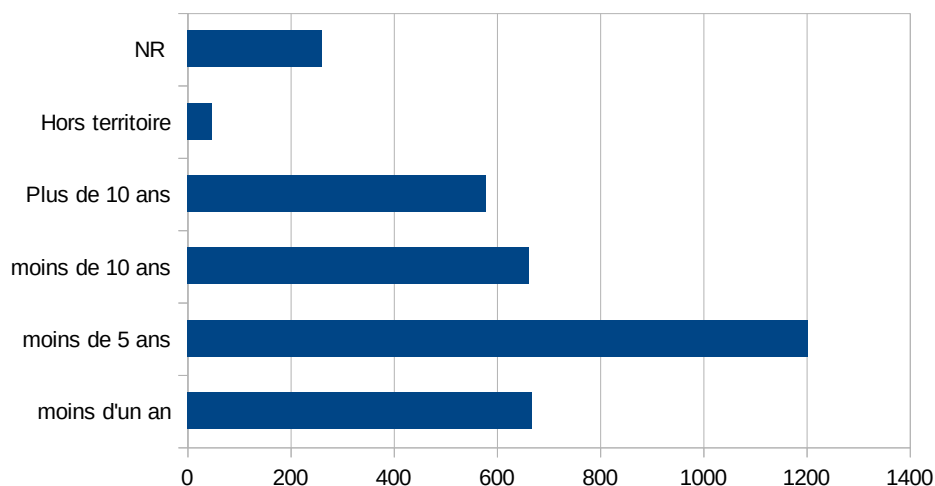
Outre, sa permanence, le Groupe local a rejoint à Vénissieux la **Cellule de coopération opérationnelle de programme (C.C.O.P.)**, qui réunit les acteurs locaux publics et privés, qui interviennent dans le domaine de l'accès aux droits et l'aide aux victimes.

Répartition par zone géographique*



Dans le cadre des permanences juridiques, un ou deux bénévoles font des **demandes de titre de transport PASS 2 Partout TCL à 8,9 €**. Ces dossiers permettent aux personnes reçues d'obtenir un abonnement à tarif réduit. C'est très important pour elles mais au fil des années les conditions d'attribution sont devenues très restrictives et c'est pour nous un gros travail. Il faut établir des dossiers sans faille et les porter aux TCL. Seules quatre bénévoles agréées par les TCL peuvent les porter ce qui est très contraignant.

Présence en France et hors du territoire*



*données statistiques relevées à partir des entretiens de 11 bénévoles sur 15 en charge des permanences de l'ensemble de l'agglomération.

.Les interventions en détention

En 2016, trois bénévoles du Groupe local de Lyon sont intervenus dans les prisons de Lyon-Corbas, Villefranche-sur-Saône et Bourg-en-Bresse.

Ils ont effectué 107 visites dans ces établissements, ils ont eu 284 entretiens avec 226 détenus provenant de 46 pays différents. Parmi eux, 56 étaient prévenus, en appel ou en mesure d'extradition ; 76 avaient une condamnation inférieure à 1 an, 52 de 1 à 3 ans, 10 de 3 à 5 ans ; 7 de 5 à 10 ans et 2 supérieure à 10 ans ; pour 23 nous n'avons pas renseigné la condamnation principale).

Les principales nationalités dans ce groupe des détenus rencontrés sont les Albanais (48), les Algériens (43) les Tunisiens (26) et les Marocains (15).

La situation administrative de ces détenus est documentée précisément dans 200 cas (sur 226). Une courte majorité (101) de ceux-ci ont été incarcérés alors qu'ils étaient en situation régulière sur le territoire français. Parmi ceux-ci, 29 avaient des demandes d'asile en cours. Dans ces

situations le rôle des bénévoles de la CIMADE consiste d'abord à leur expliquer leur situation administrative et ensuite à les aider dans les éventuelles démarches pour faire valoir leurs droits.

Parmi les 99 qui étaient « en situation irrégulière » lors de leur incarcération, 17 avaient eu des titres de séjour (13 CR et 4 CST) il convient alors d'examiner s'il y a encore un droit au séjour invocable ; 30 étaient des déboutés de l'asile pour lesquels il convient notamment de voir dans quelle mesure un réexamen peut être envisagé.

Dix demandes de renouvellement de titres de séjour ont donc ainsi été présentées, ainsi que 4 premières demandes de titres de séjour ; on a aidé à la présentation de neuf demandes d'asile.

31 des détenus rencontrés avaient reçu des mesures administratives d'expulsion (1 APRF et 29 OQTF). Dans chaque cas, on a examiné si des recours étaient possibles. Le plus souvent, dans la mesure où la grande majorité des OQTF notifiées en prison sont sans délai, les délais de recours étaient épuisés. Cinq recours contentieux ont été présentés devant le Tribunal Administratif. On a fait une information auprès des détenus, mais aussi auprès des personnels des SPIP sur les possibilités de recours contre les OQTF notifiées en prison.

D'autres interventions, plus spécifiques aux situations pénitenciaires, ont été réalisées :

- On a ainsi vérifié que les demandeurs d'asile avaient bien signalé à l'OFPPRA ou à la CNDA leur nouvelle adresse.
- 34 détenus rencontrés avaient des peines complémentaires d'interdiction du territoire français. (5 définitives, 17 entre 5 et 10 ans et 12 de moins de 5 ans). On a alors examiné avec eux dans quelle mesure et quand il était possible de présenter une demande de relèvement de cette mesure et, éventuellement, une demande d'assignation à résidence pendant le temps d'attente de la décision de relèvement.
- On a informé les détenus des mesures d'aménagement de peine dont ils étaient susceptibles de bénéficier. On a aidé à présenter 4 mesures d'aménagement de peine (dont trois libérations conditionnelles expulsion) et une permission de sortir.

Sur Lyon Corbas, qui est le plus important des établissements visités (88 visites, 168 détenus rencontrés dans l'année) nous avons connu de grandes difficultés pour réaliser notre mission.

La surpopulation pénitentiaire y est chronique - de l'ordre de 850 détenus pour 690 places – alors que le nombre de surveillants présents est largement inférieur (de l'ordre de 12 à 20% selon les moments) à l'effectif théorique. Les droits des détenus présents en sont largement affectés : suppression de services comme l'accès aux bibliothèques, aux salles de musculation, au coiffeur, aux cours d'informatique, ainsi que limitation des visites des CIP et des bénévoles CIMADE.

L'accompagnement des femmes migrantes

Dans le cadre des permanences juridiques du mercredi la CIMADE propose depuis janvier 2015 un accueil collectif pour les femmes afin d'aborder avec elles leurs situations sociales, en parallèle de leurs rencontres individuelles avec un juriste.

Fonctionnement de l'accueil :

La participation est volontaire et se fait dans un espace séparé dans les locaux ex-Cosi et s'adresse seulement aux femmes, pour faciliter la parole. Toutes les femmes qui se présentent à la permanence collective juridique du mercredi ne participent pas au groupe femmes. Elles rejoignent le groupe au fur et à mesure de leur arrivée et le quitte quand elles vont en RDV individuel avec un juriste. Certaines commencent aussi à être orientées par les juristes qui les reçoivent, voire même d'autres permanences (Villeurbanne, Lyon, Vaulx, La Duchère).

L'accueil et les échanges se font en groupe, sauf quand nous percevons que certaines femmes ont besoin d'aborder en individuel certaines questions ou qu'elles en font la demande.

Nous sommes au minimum 2 bénévoles, voire 3, ce qui permet de proposer ces 2 formes d'accueil simultanément.

Fonctionnement du groupe femmes :

Nous avons été 8 en 2016, avec des changements en septembre 2016, 2 nouvelles bénévoles se sont jointes au groupe, 2 l'ont quitté, nous avons fonctionné depuis à 6.

Le groupe se réunit toutes les 6 semaines pour aborder des suivis individuels plus complexes, revoir certaines questions d'actualité du groupe, des partenariats ou des sujets de formation. Un CR est partagé avec le bureau du groupe local.

Nous avons pu bénéficier de 2 temps de formation sur la « distanciation dans l'accompagnement social », organisés avec une formatrice extérieure à titre gratuit.

Afin de renforcer les référencements de certaines femmes vers des partenaires d'accompagnement, nous avons rencontré :

- ⇒ le Point accueil (accueil de jour géré par l'association LASHO) qui accueille tous les après-midi les femmes et leurs enfants, les accompagne sur le plan de l'accès aux droits et assurant le suivi de leur demande d'hébergement auprès de la MVS,
- ⇒ l'association L'ouvre porte (accueil temporaire chez l'habitant des personnes migrantes même sans papiers) à laquelle nous référons depuis septembre des situations de femmes/familles sans hébergement malgré leurs demandes auprès de la MVS

Autres activités menées en 2016 :

Lancement d'une pétition en janvier 2016 pour rappeler au pouvoir public leur responsabilité face à la situation des femmes et enfants dormant dans la rue et sans offre d'hébergement d'urgence malgré toutes leurs démarches : nous avons récolté plus de 60 000 signatures sur change.org, rencontré le sous- préfet et l'adjointe aux affaires sociales et aux solidarités de la mairie de Lyon

Participation à la foire de l'innovation sociale en mai 2016 sur l'Esplanade de la Grande Côte avec des associations du 1^{er} et à l'initiative de l'association la MIETE et de la mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon. Le groupe femmes a participé pour faire connaître aux citoyens les témoignages de plus en plus accablants de femmes à la rue avec leurs enfants et sans proposition d'hébergement.

Objectif de l'accueil social:

Un accueil collectif pour informer les femmes de leurs droits et les orienter dans leurs démarches sociales, médicales, et éducatives. Cet espace de parole offre une place aux questions, au partage mutuel d'informations, aux orientations dans leurs démarches vers d'autres structures qui pourront répondre à leurs besoins.

Pour certaines femmes, des suivis individuels dans certaines démarches, quand elles nous semblent en grande difficulté ou précarité pour engager seules même informées ces démarches auprès d'autres partenaires

Résultats :

380 femmes reçues dont 153 avec des enfants

52 nationalités dont les plus représentées : algérienne (71), congolaise (47), camerounaise (37), albanaise (27), marocaine (15), nigérienne (15), tunisienne (13) et comorienne (12)

Actions menées de manière spécifique:

- ⇒ 46 suivis individuels
- ⇒ 102 orientations dans leurs démarches d'accès à un hébergement d'urgence
- ⇒ 94 informées sur les différentes démarches administratives possibles selon leurs situations
- ⇒ 61 orientations dans leurs démarches d'accès à des aides sociales et médicales
- ⇒ 32 orientations dans leurs démarches d'accès vers des associations d'accompagnement de femmes victimes de violences basées sur le genre (vers le VIFIL), dont 4 en situation de prostitution (Amicale du Nid)
- ⇒ 21 orientation vers les services d'appui aux besoins primaires (alimentation, vêtements, ect.)
- ⇒ Les autres ont été variées : orientation FLE, scolarité des enfants, validation de diplômes, ect.

Profil des femmes reçues:

La majorité d'entre elles sont dans des situations précaires et empreintes de difficultés et de violences subies avant et depuis leur arrivée en France.

La difficulté récurrente reste la recherche d'hébergement d'urgence : pas une seule permanence sans 2 ou 3 situation de femmes, isolées, ou enceintes ou/et avec des enfants qui sont à la rue, ou dans des accueils précaires parfois empreints de risque ou d'exploitation.

- ⇒ Nous avons géré en collaboration avec des CCAS, 2 situations de femmes avec enfants en bas âges, pour lesquelles nous avons eu recours temporairement à des paiements de nuits d'hôtel et des accueil chez des personnes connues par le réseau CIMADE
- ⇒ Depuis octobre 2016 , nous avons une solution pour certaines urgences avec un partenariat avec une nouvelle association « l'ouvre porte », à qui nous pouvons en urgence référer certaines situations, mais ces accueils chez l'habitant restent compliqués pour des femmes avec enfants ou familles sur Lyon (manque de capacités d'accueil), ou pour du moyen/long terme.

Nous avons aussi géré 3 situations de mineurs non accompagnés, avec beaucoup de difficultés pour même obtenir un accueil et une protection par la MEOMIE.

Nous recevons de plus en plus de femmes victimes de violences conjugales, ou en situation de TEH/prostitution : nous référons toutes ces situations au VIFIL ou l'Amicale du Nid.

Perspectives 2017 :

Il devient urgent de mettre à jour l'annuaire des activités et référencement possibles sur Lyon : nous n'avons pas assez de temps pour cela au sein du groupe femmes et cela demanderait un travail en journée de plusieurs semaines, afin de vérifier et confirmer les coordonnées et activités respectives des différents partenaires. Cet annuaire servirait bien au-delà du groupe femmes, pour l'ensemble des salariés et bénévoles de la CIMADE, et pourrait aussi être partagé avec les autres partenaires, en complément de l'officiel « GUS »

Les ateliers sociolinguistiques

Suite à l'arrivée à la CIMADE, en octobre 2015, d'un nombre important de bénévoles, une activité Français Langue étrangère a commencé à s'élaborer entre octobre 2015 et décembre 2015 et à fonctionner en janvier 2016.

Entre janvier et juin 2016

Apprenants :

Il y a eu 135 inscriptions d'apprenants, mais une très grande volatilité. Seuls quelques groupes ont dû avoir un peu de continuité. Quelques cours ont fonctionné durant l'été.

Bénévoles :

Sur la même période, il y a eu 34 bénévoles inscrits. 12 cours de 2h par semaine. Les cours sont majoritairement assurés en binôme ou en individuel.

Les niveaux sont : A0 A1.1 A1 A2 B1 et alpha.

Des événements hors les murs ont été organisés : repas au restaurant *Toutes les couleurs* dans le 1^{er} arrondissement, visite du musée des Confluences (Lyon 2^e) et participation à l'évènement solidaire du Conseil des enfants du 1^{er} arrondissement le 11 juin au Jardin Ornano (Lyon 1^{er}).

Il y a eu également des événements dans les locaux de la CIMADE : repas partagé ouvert aux bénévoles et spectacles de théâtre.

Des temps de formation ont été organisés en interne entre bénévoles.

De septembre à fin décembre 2016

Apprenants :

Il y a eu 79 inscriptions d'apprenants, mais toujours une très grande volatilité. La fréquence de participants sur une semaine est de 30 environ.

Bénévoles :

20 bénévoles ont assuré 11 cours de 2h par semaine. Les cours sont toujours majoritairement assurés en binôme.

Les niveaux sont maintenus : A0 A1.1 A1 A2 B1 et alpha.

Formation :

1 séquence de 3h de formation « animation d'un ASL » en octobre un bénévole de la CIMADE de Grenoble.

1 séquence de 3h en novembre sur les notions de base en droit des étrangers, et histoire, objectifs, fonctionnement de la CIMADE.

3 bénévoles ont suivi une formation avec le centre de ressources Ecrits 69.

3 ont suivi une journée de formation dispensé au siège de la CIMADE à Paris.

Projets pour 2017

Trois modules de formation en interne sont prévus sur janvier/février

Des contacts sont en cours pour une action commune avec des élèves de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et des Techniques du Théâtre et avec les bibliothèques municipales des 1^{er} et 4^e arrondissements de Lyon pour une éventuelle collaboration.

UN POUR TOUS, TOUS SOLIDAIRES

Le 11 Juin à partir de 14h

Au Jardin Ornano

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DES ENFANTS VOUS INVITE A LEUR APRES-MIDI SOLIDAIRE

Avec la participation de :

Seconde partie :

La sensibilisation et le plaidoyer

Intervention de M. Sébastien CHARRE, président du Groupe local, invité le 2 juin 2016 au débat citoyen « *Droit de l'Homme et migration* » organisé par le Bureau du Parlement européen à Marseille en présence de Mme Marie-Christine VERGIAT, députée européenne, Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique, M. Ralf H.W. GRUENERT, représentant pour la France du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et M. Roger Koussetogue KOUDÉ, maître de Conférences à l'Institut des Droits de l'Homme de Lyon, Université Catholique de Lyon.

« La CIMADE, association historique de défense des droits des personnes migrantes, se positionne fermement en opposition à la politique de l'Union européenne en matière de contrôle des migrations dans les pays tiers (exemple de la campagne FRONTEXT). »

Les droits fondamentaux inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et particulièrement les articles 1er (droit à la dignité), 13 (droits de circuler et de quitter son pays) et 25 (droit à un niveau de vie suffisant pour assurer son bien être), dont le respect conditionne l'effectivité des droits des personnes migrantes, sont mis à mal par la politique conduite par l'Union européenne et certains États membres à l'égard de nombreux pays tiers.

Les accords de réadmission comportent des contres-parties qui contraignent les pays d'origine et de transit des migrants à la fermeture de leurs frontières, et donc au contrôle des populations.

A ce titre, l'accord U.E.-Turquie du 18 mars 2016 constitue l'un des points déterminants d'une politique d'externalisation de la gestion des populations. L'Union européenne et ses États membres refusent d'assumer la protection des populations vulnérables et le respect des droits humains. Cet accord est d'autant plus frappant qu'il ne vise plus seulement dans un jargon européen/politique "le migrant économique", lequel ne correspond à aucune réalité de la migration (en France, la migration est fondée pour 60% sur des motifs familiaux depuis des décennies), mais également le "bon réfugié".

Un autre exemple de la "marchandisation", que dénonce fermement La CIMADE, se trouve dans les fonds fiduciaires d'urgence.

La question que je poserai sera, en reprenant les mots de Robert Schuman "L'Europe ne s'est pas faite, nous avons eu la guerre", doit-on faire/continuer la guerre aux migrants pour construire ce que beaucoup attendent, une Europe politique. L'intégration définitive des politiques d'asile et des politiques migratoires serait une avancée, laquelle permettrait de dépasser l'opposition de certains États, parfois enfermée dans le mythe de "l'invasion barbare".

Pour terminer sur une note plus personnelle, je poserai le constat que ma génération qui est née à la toute fin du bloc de l'Est et qui a immédiatement bénéficié de l'acquis Schengen, ne comprend pas ces choix politiques. Ils participent à la faire s'interroger et à créer de nouveaux mouvements citoyens. »

Le Festival Migrant scène

Introduction

La thématique de ce festival était « *D'ici et d'ailleurs : ensemble* ». La même thématique se prolongera sur 2017.

Nous avons voulu faire de ce festival, un temps de rencontres, d'échanges, de partage pour redonner du sens aux valeurs qui semblent ne plus aller de soi pour une partie de l'opinion : **accueil, solidarité, hospitalité, fraternité envers les personnes venues d'ailleurs.**

Equipe

L'équipe de coordination de 9 bénévoles au fonctionnement collégial a pris toutes ses décisions de programmation et d'organisation après consensus

L'équipe s'est rencontrée tous les 15 jours à partir du mois de mars 2016, sauf au mois d'août.

En dehors de ces réunions de coordination, des sous commissions dans lesquelles chacun a choisi de s'investir, se sont rencontrées toutes les semaines pour construire les événements et développer et coordonner les supports :

- 8 sous-commissions « événement »
- 6 commissions transversales : communication, administration/finance, lecture, logistique/produit dérivés, nouveaux bénévoles, sensibilisation/évaluation

Budget

- **Un budget de 7 782€**
- **Financement**
 - Recettes : 4 749€
 - Subventions : 3 033€
- **Dépenses**
 - Frais d'organisation et de communication: 1 967€
 - Frais d'évènement : 5 814€

En Quelques chiffres

- 8 événements répartis du 12 au 29 novembre
- Public : 1 250 personnes
- Partenaires : 7 lieux ; 11 associations ; 7 artistes

Média

Patatras Mag' : encart offert en 4^e de couverture pour l'édition d'octobre 2016 (1/2 page) et présence de l'agenda et d'un autre encart dans l'édition de novembre 2016. Soutien fort en matière de diffusion des documents de communication

Rue89Lyon : offre d'encarts diffusés sur leur site web, intervention gratuite du cofondateur et journaliste Laurent Burlet à l'une des soirées et rédaction d'un long article / interview en lien avec la personne invitée à la soirée en question faisant référence à Migrant'Scène.

Un article dans le **Viva** de Villeurbanne en novembre 2016

Le Progrès : une journaliste venue sur place à la kermesse avec rédaction d'un petit article publié.

Concernant les radios : **Radio Salam** notamment et **TV des 2 rives**.

Huit évènements :

- **Soirée théâtre à la MJC Jean Macé Lyon 7^{ème}** : mise en scène du rendu d'ateliers de **rencontres et d'écritures entre plusieurs binômes de femmes d'ici et femmes issues d'un parcours migratoire, d'exil**. Spectacle / lecture qui mêle deux artistes professionnelles et 4 femmes aux âges et origines variées. Cette mise en scène a permis de découvrir le vécu de cette initiative de partage entre femmes. La MJC est porteuse du projet et de la proposition de l'évènement qu'elle a faite à MS. Un nouvel atelier a été relancé en 2017 avec la participation de 12 nouvelles femmes migrantes et des femmes de Lyon. Cet atelier devrait donner lieu à une nouvelle représentation en juin 2017 au sein de la MJC ainsi qu'à la prochaine édition du festival MS.
- **« Rendez-vous citoyen » au CCO de Villeurbanne : échanges et débat** autour des **Chibanis** en présence des usagers du **café social l'Olivier des sages** et de ses responsables ainsi que de Patrice Pegeault **d'Acte Public**. Un débat précédé d'un **spectacle-lecture-chorégraphié par Kadia Faraux** et présenté par les Chibanis eux-mêmes a permis de faire connaître leur situation parfois très précaire à un public qui ne les connaît pas
- **Exposition de photos à la Bibliothèque Jean Macé Lyon 7^{ème} : Vernissage de l'exposition "Justes Solidaires"** exposée pendant 2 semaines, en présence du photographe et de la journaliste à l'origine du projet. Exposition qui vise à rendre compte de la solidarité d'un grand nombre de citoyens et interroge sur le déclic qui a poussé à leur engagement. Elle montre à chacun sa capacité d'agir face à des situations d'injustice et d'inhumanité. Le public de la Bibliothèque a été sensibilisé à ces initiatives possibles.
- **Kermesse Place Mazagran Lyon 7^{ème} : Une journée d'animation et de rencontre** dans l'espace public au sein d'un quartier reflétant la mixité des migrations successives de Lyon. La kermesse s'est construite avec les 14 partenaires de ce quartier, qui ont voulu s'associer à l'évènement, en proposant dans une approche interculturelle des stands de sensibilisation, de découvertes culinaires de différents pays, d'animations artistiques et ludiques pour enfants et adultes, d'exposition, de concerts. Un évènement de rencontres construit en amont avec tous les partenaires dont 5 sont des collectifs de personnes migrantes. En plus du public du festival, participation spontanée des familles du quartier et familles du centre d'accueil des demandeurs d'asile du quartier.
- **Débat – livre à la Bibliothèque de la Part Dieu : Rencontre** d'un auteur **Beligh Nabli** venu présenter son essai « La république identitaire », et **débat** animé par **Laurent Burlet de Rue89Lyon**, autour de l'insoutenable contradiction de la France d'aujourd'hui, figée autour de la seule question de l'identitaire. Le débat a été précédé d'un **jeu** autour de la question du vivre ensemble avec **l'association Lyon à double sens (LADS)** et a permis d'interpeller de manière spontanée le public de la Bibliothèque.
- **Concert au Toï-Toï à Villeurbanne : Concert du groupe "Antiquarks"** dont le militantisme à Lyon n'est plus à prouver. Véritable partenariat créé avec eux avec un coût de cession "solidaire" et un discours très engagé et engageant durant l'évènement. Ce temps de

festival a été un moment très festif porteur d'un message auprès d'un public différent mais non moins engagé. L'association Alwane des réfugiés syriens de Lyon proposait un buffet syrien au public. Le Toi Toi est un lieu de spectacles alternatifs et depuis le début de sa collaboration avec Le festival MS en 2015 il ouvre ses portes à d'autres associations dans l'année telle qu'Amnesty International

- **Soirée jeux coopératifs au Lavoir Public Lyon 1^{er} : Jeux coopératifs d'éducation à la citoyenneté** animés par l'association « **Lyon A Double Sens** » (LADS). L'objectif : Placer le public comme acteur de l'événement à travers des jeux et mises en situation qui l'impliquent afin de réfléchir collectivement à la connaissance de soi pour mieux comprendre l'autre.
- **Ciné débat au cinéma le Zola à Villeurbanne** : Projection de « **la cour de Babel** » de Julie Bertuccelli qui a suivi pendant une année une classe de collégiens étrangers apprenant le Français. Débat en présence d'un responsable du **pôle allophone de l'Education Nationale du Rhône** et d'une **enseignante** d'une classe d'accueil de migrants ainsi que d'un **collectif (CLASSES)** qui soutient la scolarisation des gens du voyage. Une jeune Rom a témoigné de son expérience.

Analyse

La variété des lieux et des événements a permis de toucher des publics diversifiés, public du festival, des lieux mêmes mais aussi celui des partenaires et des artistes.

11 associations ont été associées dans la construction des soirées, dont 7 d'entre elles sont des associations de personnes migrantes ou dont le public cible sont des personnes migrantes, ce qui nous a permis de les impliquer directement dans l'organisation ou le déroulement de 4 événements du festival.

Un des événements a engagé le lancement d'une activité théâtrale associant 12 femmes migrantes et de Lyon sur toute l'année 2017 au sein de la MJC du 7ème.

Le développement de nombreux outils de communication et outils administratifs et financiers a permis de faciliter les démarches d'organisation de ce festival et seront relayés à la prochaine équipe du festival 2017.

Ce festival a été dans toutes ses dimensions riches de rencontres, de dialogues et de découvertes, et de collaboration avec de nombreux partenaires.



La sensibilisation du public scolaire

En octobre et novembre 2016, une bénévole Mme Brigitte NESSLER a pris contact avec différents chefs d'établissements publics, qui souhaitaient les interventions de la CIMADE sans attendre un agrément rectoral demandé en parallèle par le Président régional de la CIMADE, M. Yves GRELLIER.

Ce sont les lycées Récamier (Lyon 2^e), Saint-Just (Lyon 5^e), Lacassagne (Lyon 3^e), Jean-Paul Sartre (Bron), et le collège La Tourette (Lyon 4^e). Les écoles primaires contactées (Gilbert Dru Lyon 7^e et Painlevé Lyon 3^e) se sont dites intéressées, mais n'ont pu donner suite pour 2016-2017 car leurs projets sont élaborés au printemps de l'année précédente.

Interventions effectuées :

Lycée Récamier :

- .le 22/11 de 14 à 16h classe de Terminale (une trentaine d'élèves)
- .le 1/12 de 8 à 10h classe de Première (une trentaine d'élèves)
- .le 2/12 de 13 à 15h classe de Terminale (une trentaine d'élèves)
- .le 8/12 de 15 à 17h classe de BTS, élèves issus de Bacs Technologiques (une trentaine d'élèves)

Lycée Saint-Just :

- .le 15/11 (et le 17/1/2017) de 13 à 14h élèves volontaires, de Terminale et de Première, ainsi qu'une surveillante (une quinzaine d'élèves)
- .le 24/11 de 9 à 11h classe de Terminale (25/27 élèves)
- .le 29/11 de 8 à 9h classe de Première en demi-groupe (12/13 élèves)
- .le 8/12 de 10 à 11h mêmes classes de Première, second demi-groupe

Lycée Lacassagne :

- .le 9/12 de 10 à 12h classe de Terminale (32 élèves)

Lycée J.P. Sartre :

- .le 25/11 de 10 à 11h classe de Terminale en demi-groupe (12/13 élèves) et de 11 à 12h, second demi-groupe
- .le 9/12 de 15 à 16h classe de Terminale (33 élèves)

Collège La Tourette :

- .le 13/12 de 8 à 9h30 classe de Quatrième (une vingtaine d'élèves) et de 10 à 11h30, une autre classe de Quatrième (même effectif)

Méthodologie :

Les interventions commencent par une mise au point notionnelle, en demandant aux élèves la définition de certains mots (comme sans-papier, clandestin, demandeur d'asile, réfugié, etc...), et

en faisant noter la définition correcte (N.B.: certains professeurs avaient préparé le terrain en fournissant d'avance des précisions notionnelles).

Ensuite, l'intervenante explique que le but était de prendre une conscience critique des représentations (préjugés, croyances, idées fausses) que nous pouvions tous avoir à propos des migrants, donc en précisant qu'il n'y avait aucun jugement de valeur sur les réponses possibles des élèves.

Pour ce faire, il a été proposé des mots (en général 4) « sensibles », comme : **frontière, sécurité/insécurité, Islam, identité, etc.)** et chaque élève dispose de 5 à 10 minutes **soit** pour dire quelle réaction affective suscitait chacun de ces mots (on l'aime? on ne l'aime pas ? on en a peur ? on y est indifférent ?) et d'où venait cette réaction (expériences? ce qu'on entend en famille ? à la TV?...), **soit** pour indiquer trois mots (trois associations d'idées) venant immédiatement à l'énoncé des mots proposés, là aussi en expliquant d'où viennent ces associations.

A l'occasion d'une séance avec des Terminale, l'intervenante a essayé une troisième technique : elle a demandé (en 5 minutes) que chaque élève produise au moins une affirmation fréquemment entendue à propos des migrants. Le groupe a ensuite examiné si cette proposition était fondée ou non, partiellement explicable ou non, et l'intervenante a fourni des rectifications chiffrées.

Dans tous les cas, l'intervenante observé dans un premier temps la surprise des élèves devant le type d'exercice (et de réflexion sur soi-même) proposé, puis l'intérêt manifesté et la sincérité des réponses. Ceci a conduit dans certains cas à de vraies discussions entre élèves, y compris quand certains ont montré de nettes résistances à accepter les rectifications objectives fournies.

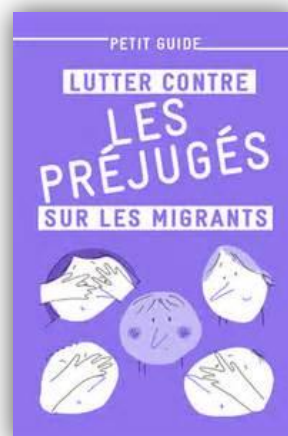
Enfin, les élèves se montrent très demandeurs de cas concrets, d'explications sur ce que nous faisons au quotidien à la CIMADE, comment nous accueillons et accompagnons les migrants (une élève de Saint-Just a demandé à venir assister à une permanence du lundi).

Dans tous les établissements, l'intervenante a distribué les trois livrets édités par la CIMADE :

- ⇒ *Lutter contre les préjugés sur les migrants*
- ⇒ *Comprendre les migrations internationales*
- ⇒ *Morts et disparus en mer : la Méditerranée, une mer devenue frontière*

Personnes participantes :

Les interventions se sont faites pour l'instant à la demande de Professeurs d'Histoire-Géographie et de Professeur de Philosophie, qui avaient articulé la question des migrants à certains aspects de leur programme ; en particulier, à Récamier, nous sommes intervenus dans une classe de Terminale dans le cadre de l'option « Droits et grands enjeux du monde contemporain ». Les documentalistes ont également participé aux séances, à Récamier et à Saint-Just.



La Veille citoyenne

En 2015, notre action de Veille citoyenne nous avait amenés à nous pencher sur les conditions d'accueil des étrangers en Préfecture du Rhône. C'était un scandale pour tous de voir les files d'attente qui s'étaient toutes les nuits devant la Préfecture, contraignant les étrangers qui souhaitaient faire une première demande ou solliciter le renouvellement d'un titre de séjour, à rester dehors exposés aux intempéries dans des conditions inhumaines.

La fin de notre action a « coïncidé » avec un changement de mode opératoire de la Préfecture qui a quelque peu amélioré son dispositif en organisant une prise de rendez-vous par internet. Le système est loin d'être parfait, mais les lignes ont bougé et nous veillons à ce qu'elles continuent à le faire dans le respect de la dignité de tous.

En 2016, tous les acteurs de terrain ont été attentifs à la discussion des nouvelles dispositions de la loi du 7 mars 2016 apportant modification du droit au séjour et de l'éloignement des étrangers en France.

Cette loi interpellait tout le monde, notamment par les modifications qu'elle apportait au rôle que tenait le Juge des Libertés et de la Détention (JLD) auprès des migrants en situation administrative irrégulière. La commission du droit des étrangers du barreau de Lyon nous a sollicités en vue de reprendre des observations des audiences du JLD, les avocats se préoccupant du déroulé actuel des audiences et s'interrogeant sur la mise en œuvre de la réforme à compter du début novembre 2016.

*Pour rappel, jusqu'au 30/10/2016, le JLD se prononce **sur la prolongation de la durée de la rétention** des personnes qui sont au CRA. Il va à titre d'exemple, examiner les conditions de l'interpellation, de la garde à vue, du transfert du retenu...*

*Le juge du TA, quant à lui, se prononce, **sur la légalité de la décision du placement au CRA**. Autrement dit, il examine les garanties effectives de représentation de la personne, à savoir si elle dispose d'un passeport ou d'un domicile stable...*

La loi du 7 mars 2016 vient confier au JLD, en plus de ces compétences initiales, l'examen de la décision du placement au CRA.

Nous avons porté le sujet sur la table du Collectif inter-associatif de défense des droits des étrangers (CIADDE) qui travaille depuis plusieurs années, réunissant les principales structures qui apportent de l'aide aux migrants qui arrivent sur notre région : Amoureux au Ban Public, C.L.A.S.S.E.S., La CIMADE, Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, RESF, RESOVIGI.

C'est ainsi que s'est mis en place une action commune d'observation des audiences du JLD, avec Amoureux au Ban Public, L.D.H. et La CIMADE (les autres associations soutenant l'action, mais ne disposant pas de suffisamment de forces vives pour déléguer des observateurs réguliers). Un comité de pilotage commun a été mis en place et l'action a été organisée en lien étroit avec les avocats de la Commission.

Une trentaine de bénévoles issus des rangs de ces 3 associations ont suivi des formations présentant les objectifs du projet, donnant des repères juridiques ainsi que les clefs d'utilisation des fiches de prises de notes élaborées collectivement par tous les partenaires.

Objectifs du projet :

- Dresser un état des lieux du déroulé actuel des audiences du JLD, avant la réforme,
- Témoigner de la mise en œuvre des nouvelles compétences de celui-ci à compter de début novembre.
- Essayer de mesurer l'impact de la priorité que le législateur a voulu donner à l'assignation à résidence, plutôt qu'au placement en CRA.
- Nous partons du principe que nous mènerons cette observation jusqu'à fin juin 2017, quitte à revoir cette échéance au vu du contenu de nos observations.

Intérêt de mener ce projet de manière inter-associative

- Une équipe de pilotage inter-associative pour assurer la gestion du projet (nombre des observateurs, formation des équipes, gestion des calendriers, dépouillement des données...)
- Cela va permettre à chacun de s'engager en fonction de ses disponibilités et dans le même temps, assurer une présence assidue pour garantir une observation significative (au minimum 20 jours par mois).
- Du point de vue ***de la sensibilisation et du plaidoyer***, rédaction d'un rapport commun avec des conclusions qui auront une portée plus large et donneront davantage de poids à notre combat de soutien aux migrants.

La mise en place du projet

- En septembre 2016 : recrutement des bénévoles, et élaboration des fiches de prise de notes en collaboration avec les avocats.
- début octobre : formation des bénévoles.
- le 17 octobre, début des observations.

Réalisé fin 2016 :

- sur la fin octobre 6 audiences observées (les autres jours il n'y avait pas d'audience, le CRA étant vidé en vue d'accueillir les personnes évacuées de la Jungle de Calais),
- en novembre – mise en place de la réforme (décret d'application publié le 28/10 !) : 26 audiences observées, 2 jours sans audience, 2 jours non observés.
- en décembre : 29 audiences observées, 2 jours sans audience, 1 jour non observé.

Nos premiers constats :

- le partenariat entre observateurs et avocats des retenus est très bon et facilite grandement l'accomplissement de la mission.
- la loi est entrée en application à compter de l'audience du 3 novembre, et les magistrats lyonnais ont immédiatement rencontré beaucoup de difficultés à organiser le déroulement des audiences lorsqu'il fallait à la fois examiner une requête du retenu en contestation de légalité de leur placement en CRA, et une demande de prolongation de ce placement par la préfecture.

Cette difficulté demeure encore dans les premières semaines de 2017.

- Autre difficulté pour les préfetures et les magistrats quand il s'agit de donner la priorité à l'assignation à résidence, plutôt qu'au placement en CRA (nouvelle disposition de la loi). Les avocats des retenus ont mis plusieurs semaines avant de contester cela en audience.
- Nous constatons également que certains magistrats ont des difficultés avec la procédure orale de ces audiences : ils ont du mal à gérer le droit de réponse de chacune des parties.
- A ce stade de nos observations, nous n'avons pas la conviction que cette réforme bénéficie beaucoup aux retenus, hormis le fait que chacun d'entre eux est présenté devant le JLD après 2 jours de présence au CRA, au lieu de 5 jours précédemment.

Les Solidarités Internationales

Tout au long de l'année 2016 le groupe Solidarités internationales de Lyon s'est heurté à des difficultés qu'il a déjà connues : comment pérenniser les personnes qui sont en majorité des étudiants dans cette activité ?

Cependant il est parvenu à réaliser plusieurs actions :

Participation avec l'association « Amitiés Kurdes » à une soirée d'information et de discussion sur la question Kurde en présence de Mme Marie-Christine VERGIAT, députée européen Front de Gauche.

Participation avec présentation de documents et animation d'une table sur la question des frontières au Village des langues (Parc Blandan, Lyon 7^e) les 7 et 8 mai.

Participation de deux membres du groupe à la journée de décryptage sur les « *Disparus en mer* » organisée par la Commission nationale Solidarité internationales à Strasbourg le 5 novembre 2016.

Amorce d'un travail d'enquête sur ce que recouvrent des mots que nous utilisons beaucoup comme frontière, migrants, droits de l'homme..., pour nous, pour les migrants en France, pour les migrants dans les pays de départ et dans les pays de transit. Ce travail n'a dans l'année que peu évolué pour de multiples raisons.

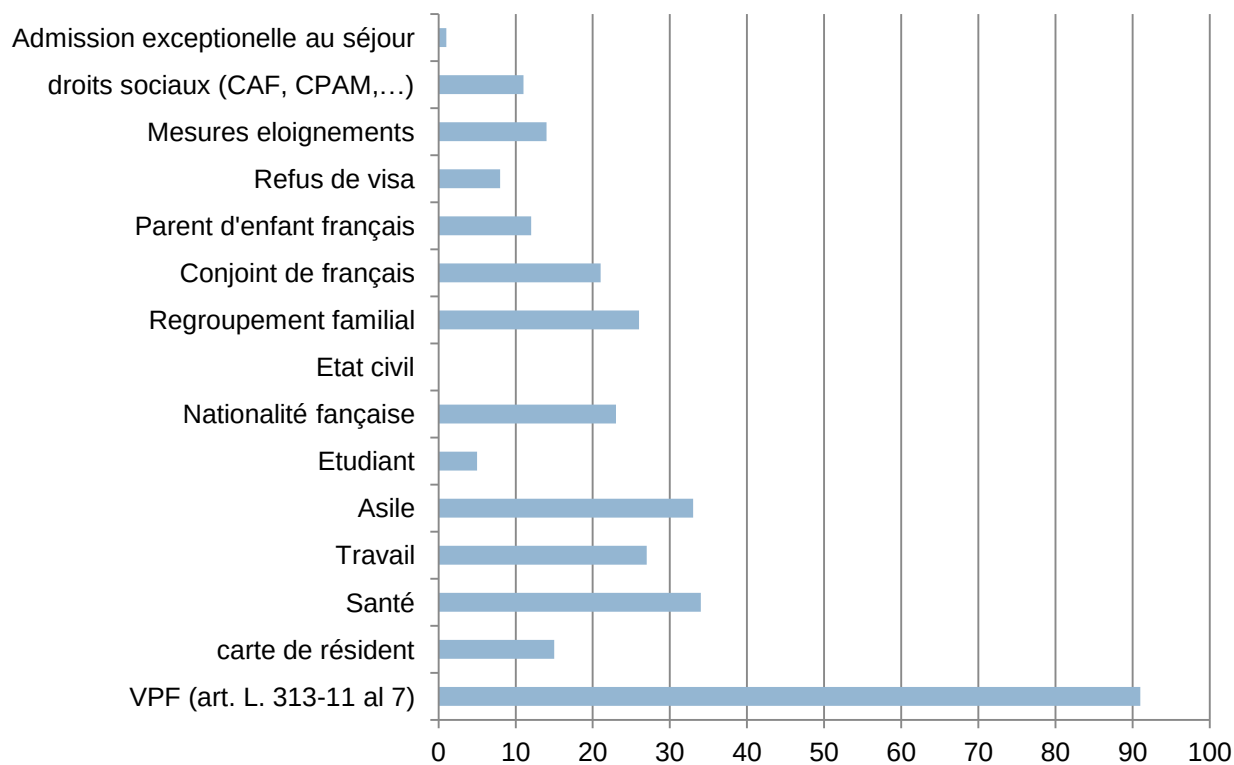
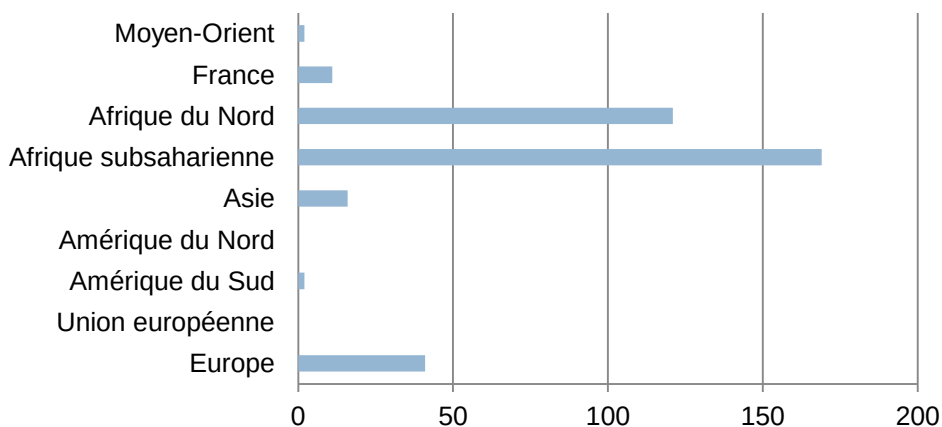
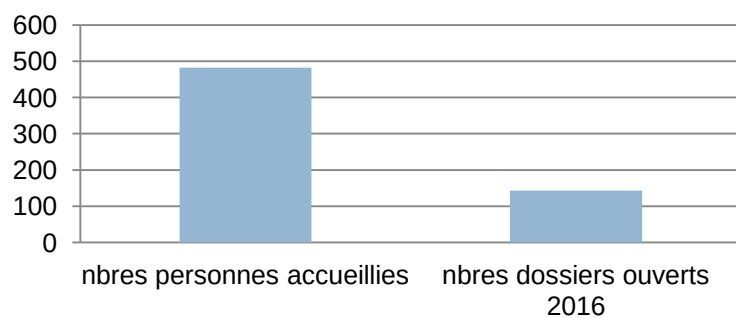
Annexe : graphiques* des permanences juridiques

1. LYON 1^{er} – ACCOMPAGNEMENT SUR RENDEZ-VOUS
2. LYON 1^{er} – ACCUEIL-INFORMATIONS**
3. BRON – ACCUEIL-INFORMATIONS
4. LA DUCHERE – ACCUEIL-INFORMATIONS
5. VAULX-EN-VELIN – ACCOMPAGNEMENT SUR RENDEZ-VOUS
6. VENISSIEUX – ACCOMPAGNEMENT SUR RENDEZ-VOUS***
7. VILLEURBANNE – ACCUEIL-INFORMATIONS

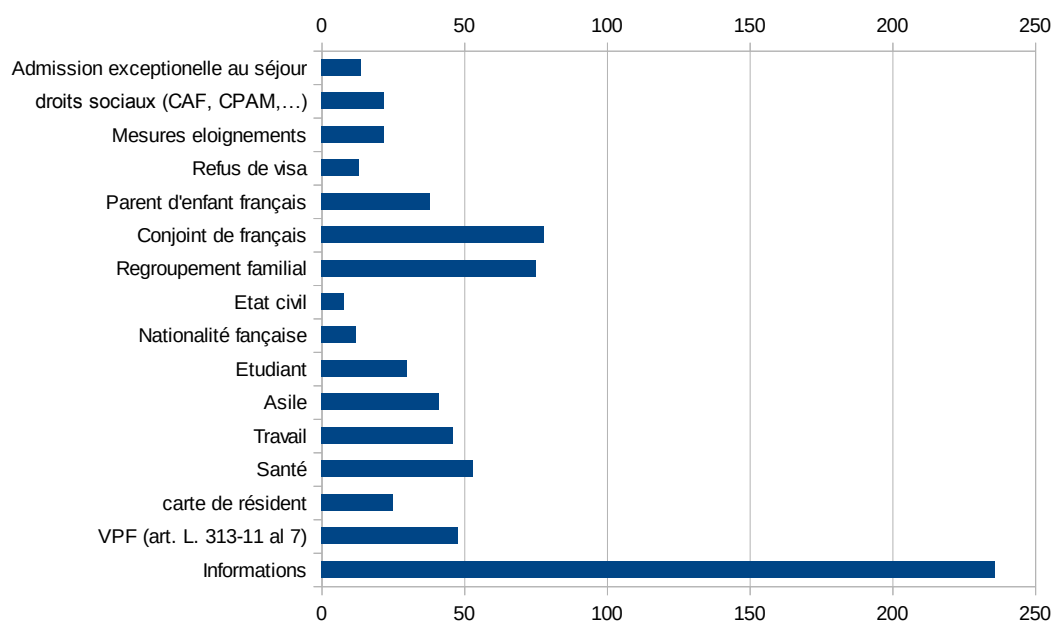
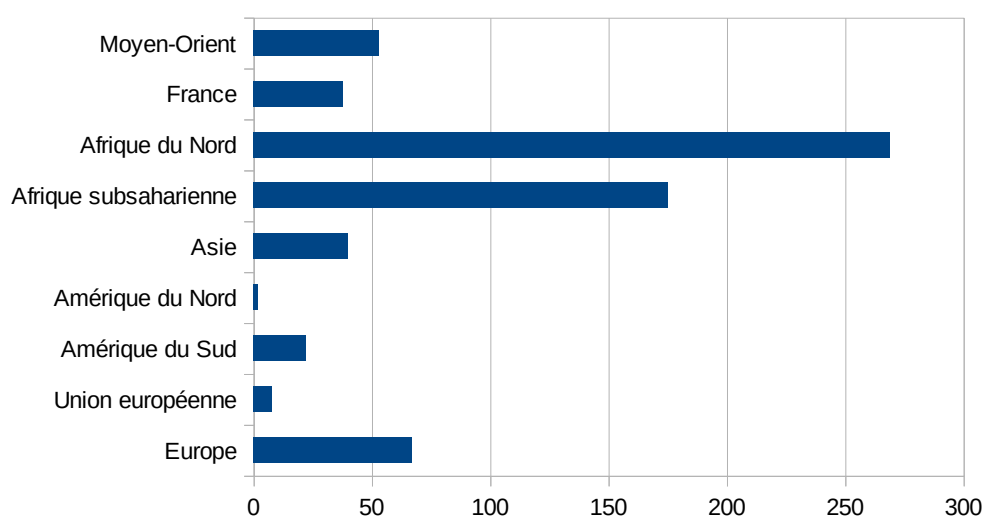
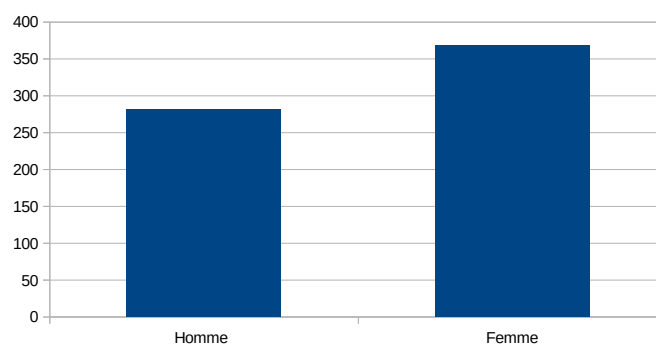
* Hommes/Femmes (sauf ANNEXE n°1 : nombre de personnes reçues/nombres de dossiers ouverts) ; Provenances géographiques ; Motifs des sollicitations évaluées à partir des données répertoriées lors des permanences

** Données statistiques relevées à partir des entretiens de 3 juristes sur 6 présents à la permanence du mercredi à Lyon

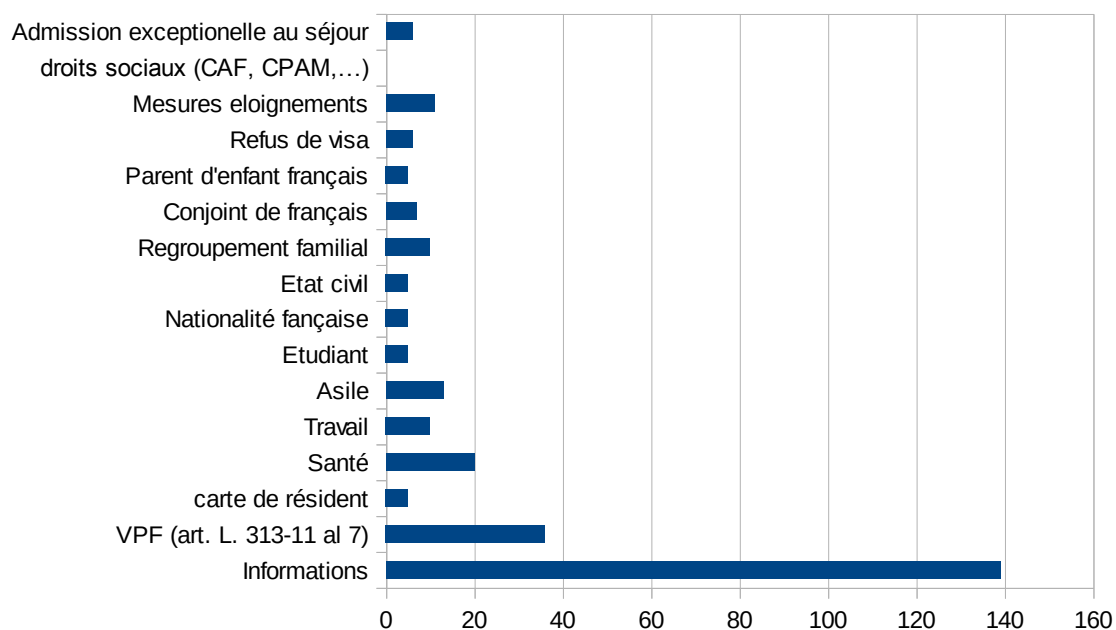
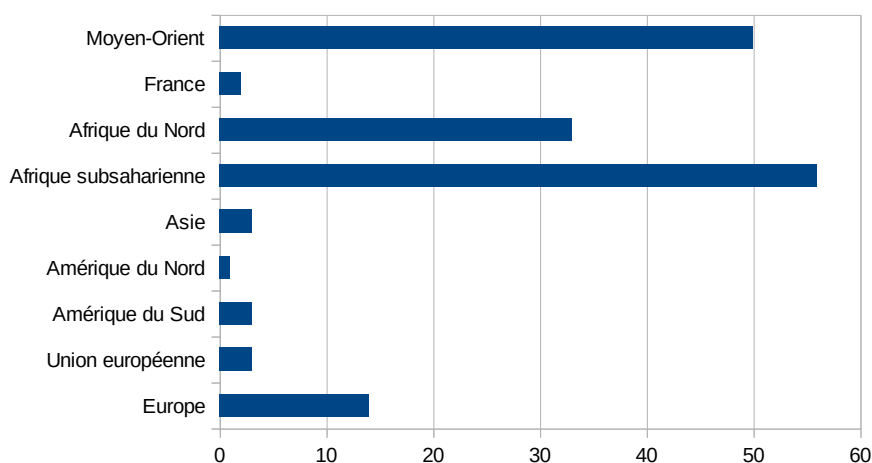
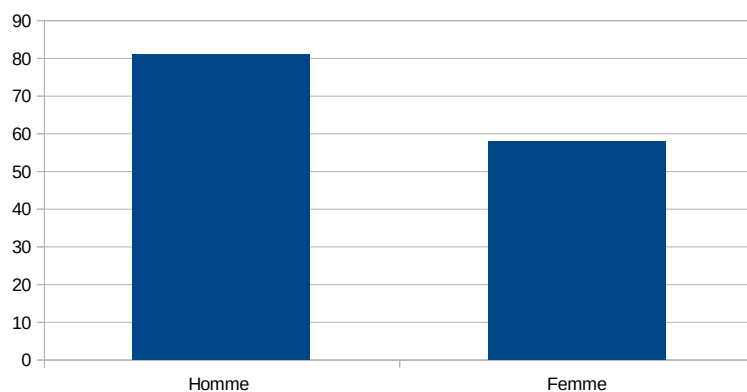
*** Données statistiques relevées à partir des entretiens de 2 juristes sur 3 présents à la permanence de Vénissieux

LYON 1^{er} – ACCOMPAGNEMENT SUR RENDEZ-VOUS

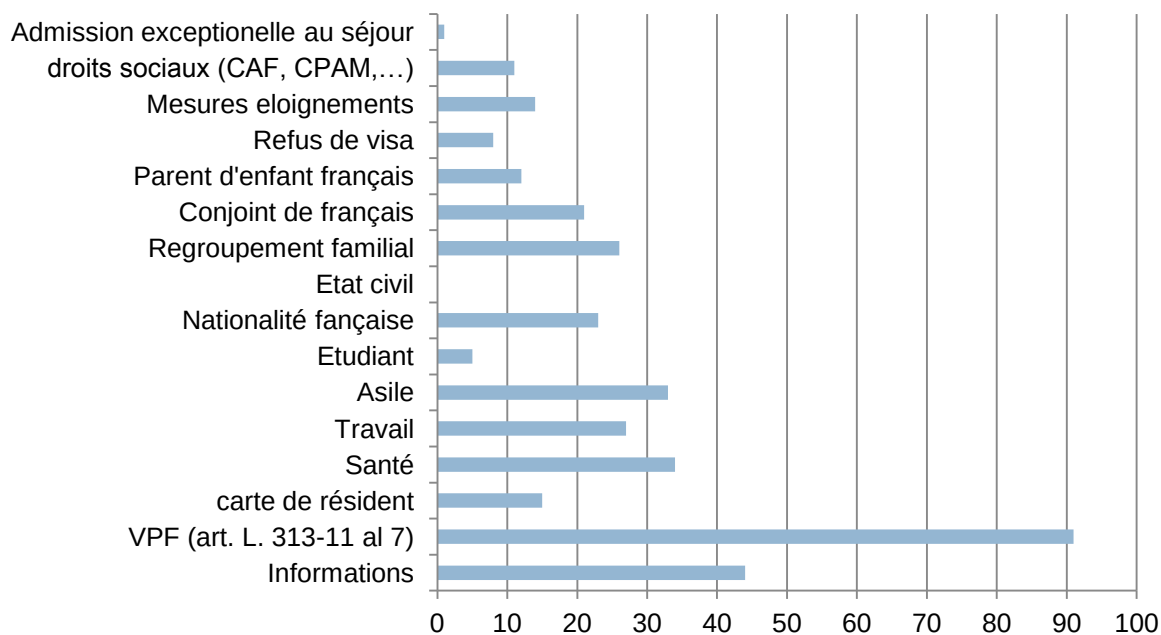
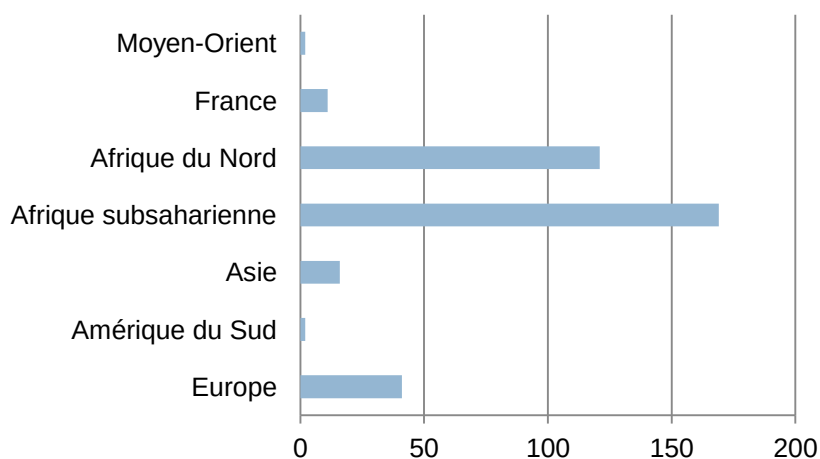
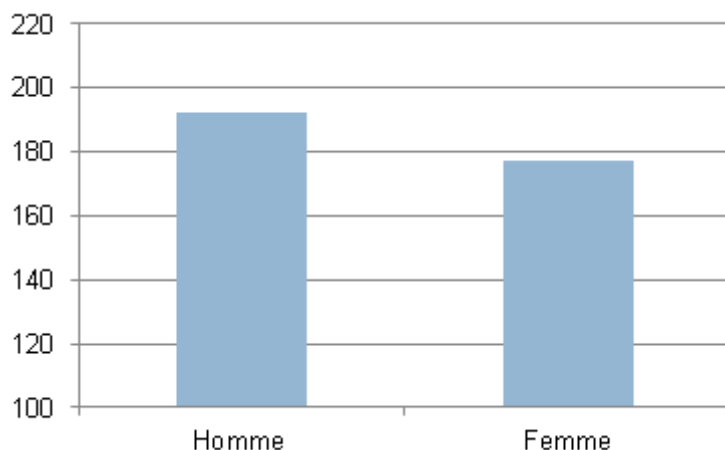
LYON 1^{er} – ACCUEIL-INFORMATIONS



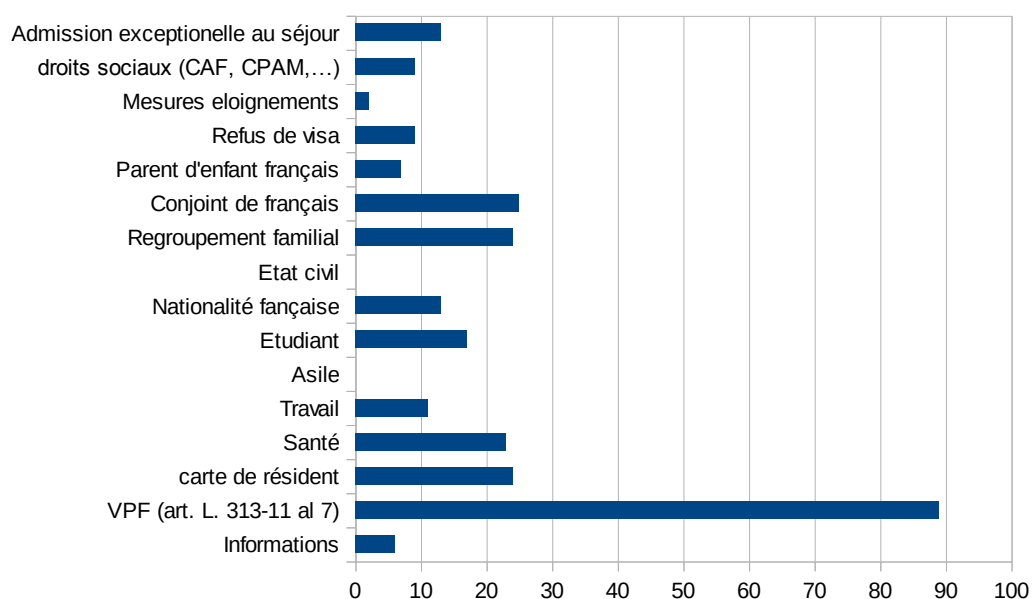
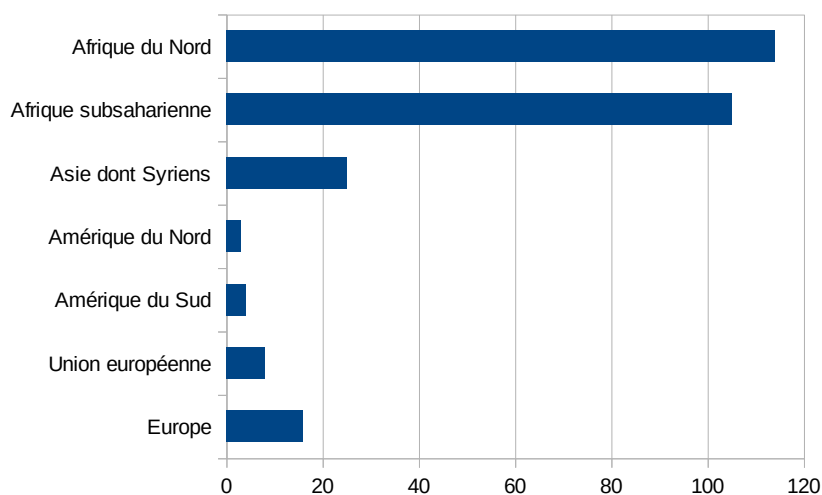
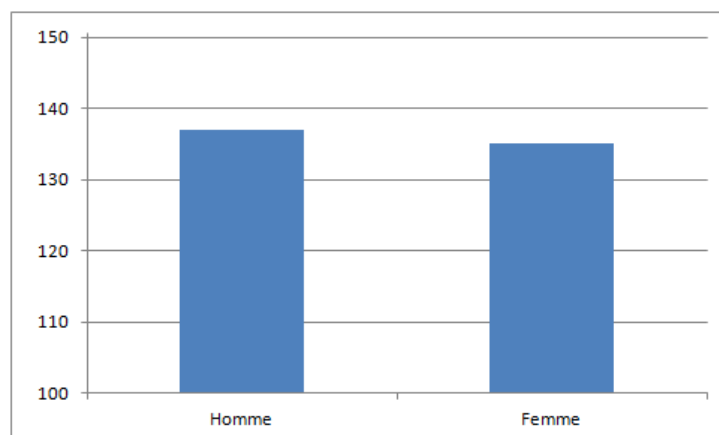
BRON – ACCUEIL-INFORMATIONS



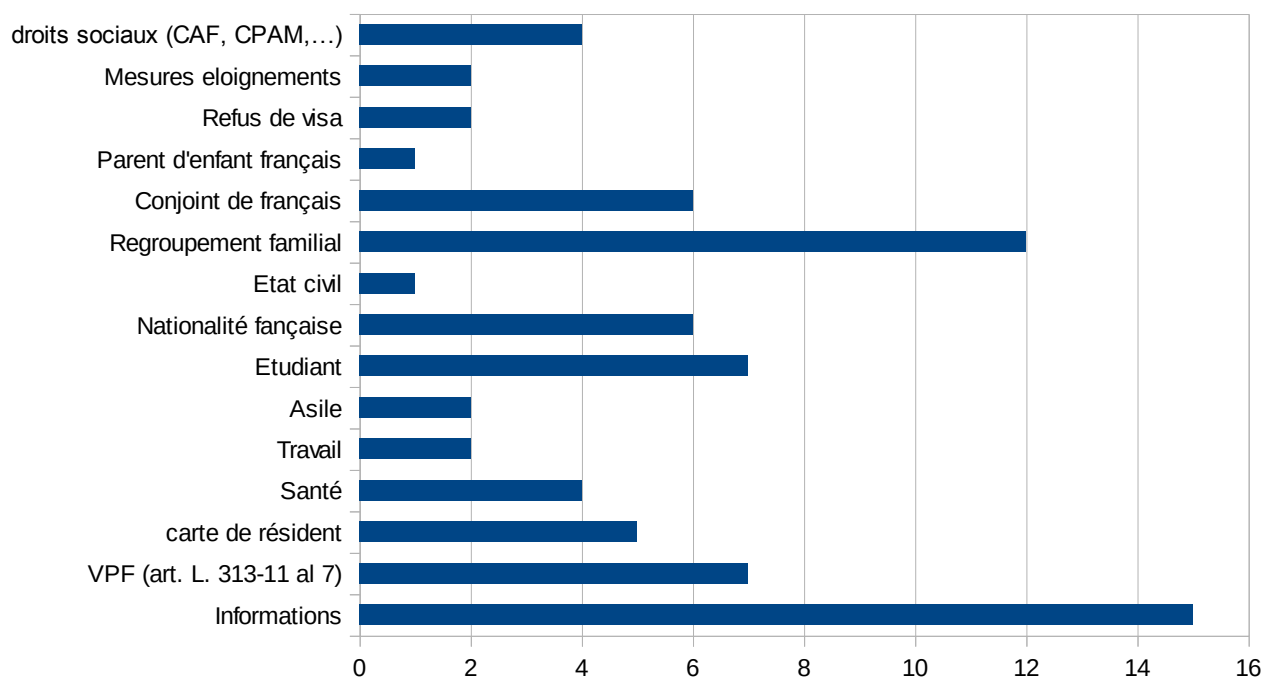
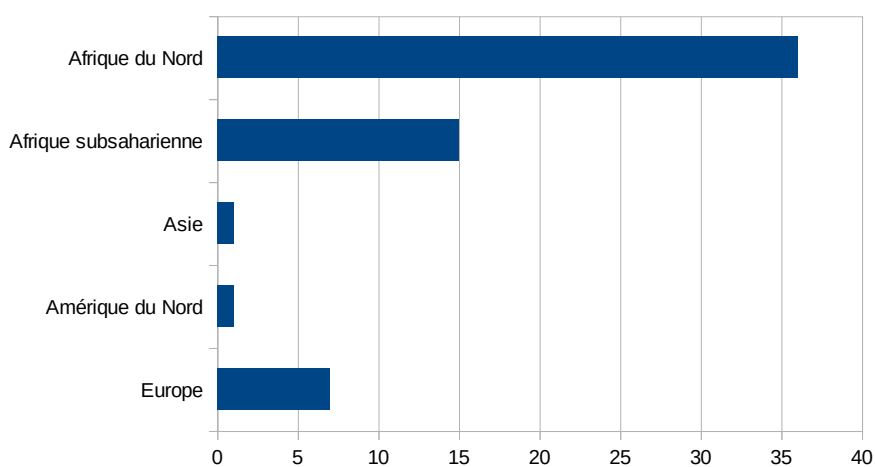
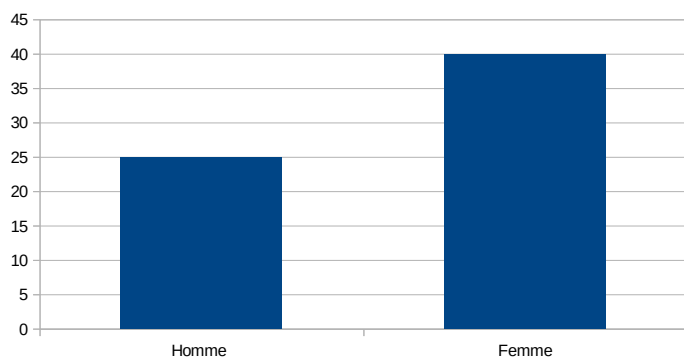
LA DUCHERE – ACCUEIL-INFORMATIONS



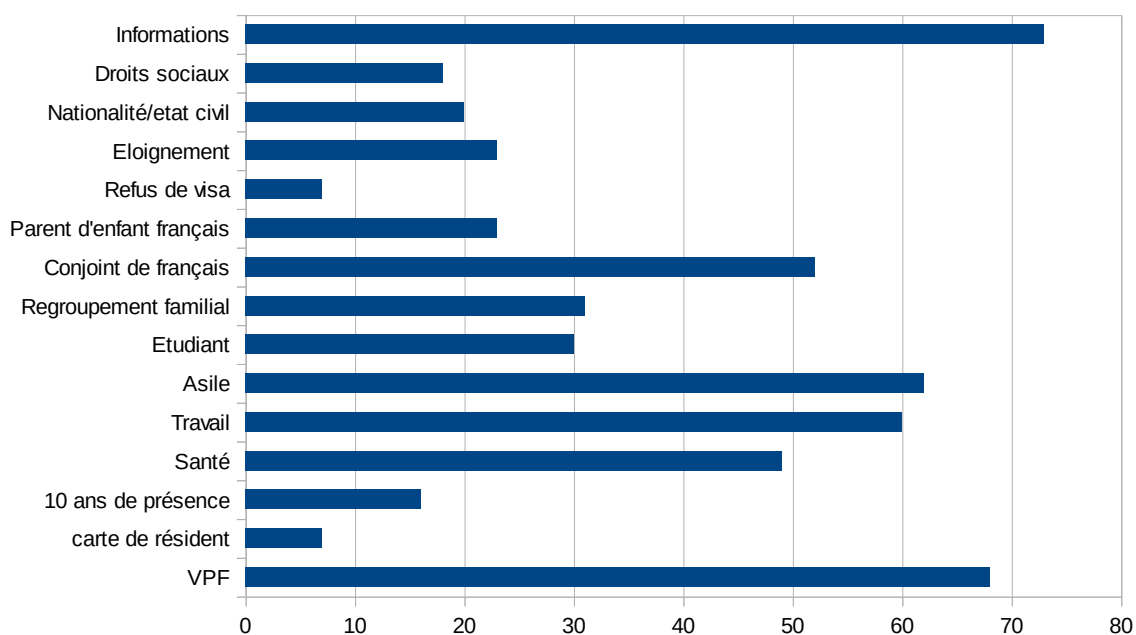
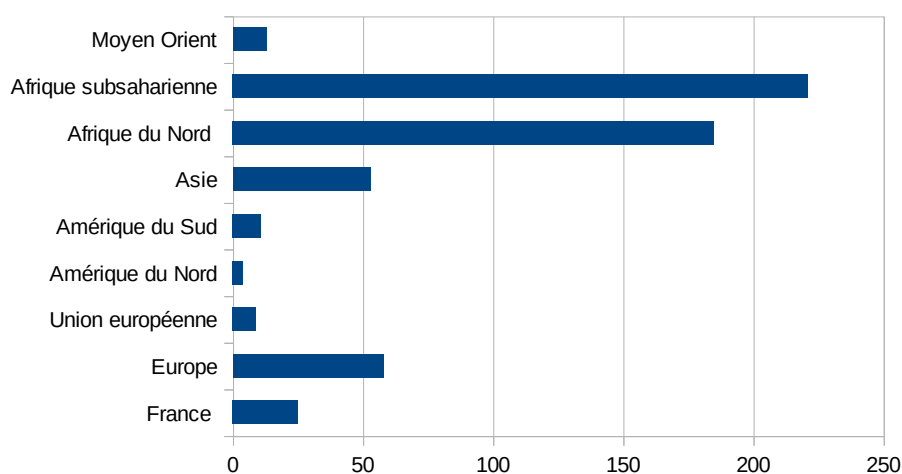
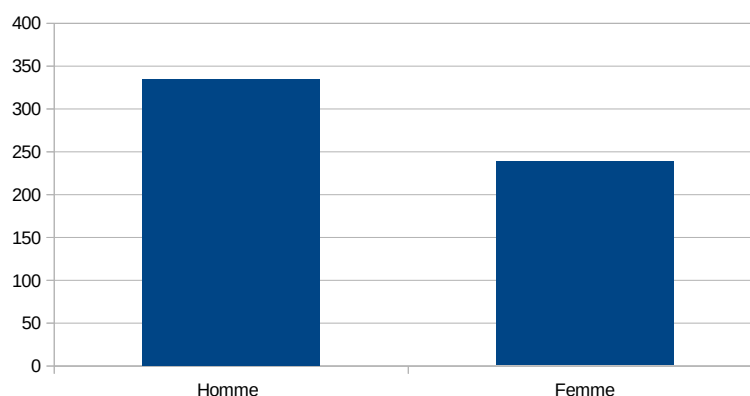
VAULX-EN-VELIN – ACCOMPAGNEMENT SUR RENDEZ-VOUS



VENISSIEUX – ACCOMPAGNEMENT SUR RENDEZ-VOUS



VILLEURBANNE – ACCUEIL-INFORMATIONS



Liste des abréviations

APRF : Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière
AES : Admission exceptionnelle au séjour
CAF : Caisse d'allocation familiale
CCAS : Centre communal d'action sociale
CCO : Centre social œcuménique
CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et de la demande d'asile
CIP : Centre d'insertion professionnelle
CLASSES : Collectif lyonnais pour l'accès à la scolarisation et le soutien aux enfants des squats
CNDA : Cour nationale du droit d'asile
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CRA : Centre de rétention administrative
JLD : Juge des libertés et de la détention
LDH : Ligue de droits de l'Homme
MJC : Maison des jeunes et de la culture
MVS : Maison de la veille sociale
OQTF : Obligation de quitter le territoire français
CR : Carte de résident / certificat de résident algérien de 10 ans
CST : Carte de séjour temporaire
OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides
RESF : Réseau éducation sans frontière
RV/RDV : Rendez-vous
SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TA : Tribunal administratif
TCL : Transport en commun lyonnais
UE : Union européenne
VPF : Vie privée et familiale